



Montceau-les-Mines, le 29 décembre 2014

Montceau-les-

Lettre ouverte

à l'attention de Madame Jarrot Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines.

copie à : Dr Dumeix Président de la CME, Mr Marquier directeur du CH

Madame la Présidente,

Remarque liminaire : début décembre la presse a publié un article faisant suite à notre conférence de presse du 28 novembre dernier dont le contenu intégral est publié sur notre site www.lecodef.org à "l'onglet document". Le titre et le contenu de cet article relèvent de la responsabilité de son auteur et de sa liberté d'expression.

Par ailleurs nous vous informons que le texte de cette conférence de presse a été communiqué, comme tous nos articles, à monsieur Jaffre et madame Fribourg conformément à l'accord de transparence que nous avons conclu lors de notre rencontre du 5 novembre. Il n'a pas fait l'objet de réaction de leur part.

Suite aux attaques inappropriées dont le Codef a été l'objet lors de sa réunion publique du 22 décembre, une double mise au point nous paraît nécessaire.

D'abord réaffirmer que le Codef, dans le cadre d'une démocratie participative réelle, entend œuvrer pour la défense de l'hôpital public et l'organisation d'une offre de soins de proximité de qualité répondant aux besoins de la population. Ce faisant il a toujours été et sera toujours aux côtés des personnels. Il l'a prouvé notamment depuis 2009 et la mise en place du Groupement de Coopération Sanitaire destructeur.

Ensuite regretter ce mur du silence face à nos demandes de rencontre pour suivre le processus d'avancement du projet médical de la future Communauté Hospitalière de Territoire (CHT). Cette absence de concertation nous a conduits à nous appuyer sur les documents de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) que cette dernière nous a transmis après la rencontre du 5 novembre. Au cours de cette rencontre nous avons échangé pendant 2 heures avec monsieur Jaffre et madame Fribourg sur les sujets traités dans ces documents. Que disent en résumé ces documents dont **certains termes ont été accentués en gras par nos soins** :

"EN CONCLUSION

Ce qui signifie **concrètement** pour le CH de Montceau :

1. Un site de la CHT Morvan-Saône et Loire Nord
2. Un plateau technique de chirurgie et de médecine, à **dominante ambulatoire**, avec un **pôle de référence** pour la prise en charge des **personnes âgées** au sein de la CHT
Deux scénarii pour la chirurgie :
 - uniquement ambulatoire(**abandonné depuis ?**)
 - spécialisée en orthopédie-traumatologie (ambulatoire et programmé hors Permanence Des Soins en Etablissement de Santé)
3. **Un hôpital référent en gériatrie** avec toutes les composantes de la filière
4. Pour les autres disciplines médicales, une offre de proximité (?????????)
5. Une Hospitalisation A Domicile(HAD) publique très développée
6. **Une réflexion sur l'organisation des urgences "**

Et c'est justement pour faire le point que nous avons souhaiter vous rencontrer. Pour le faire dans un souci constructif c'est à dire de défense de notre Centre Hospitalier.

Comme il a été dit à notre réunion publique le manque d'informations concernant l'avancement du projet médical alimente toutes les craintes. La "*répartition équitable*" de l'offre de soins au sein de la CHT, établissement public, doit-elle être élaborée sous le manteau ?

Au lieu d'intervenir par un droit de réponse qui n'a pas abouti il aurait été préférable, par une communication efficace, d'annoncer sans délai les bonnes nouvelles concernant les certifications.

Ecrire que l'article de presse "remet en cause le devenir du Centre Hospitalier " nous paraît complètement ubuesque. Cet article dit "*qu'à la lecture de ces documents les militants s'interrogent*". OUI ils s'interrogent et c'est cela l'exercice de la citoyenneté.

Ils s'interrogent sur le devenir des urgences dont on sait seulement qu'elles seront organisées dans le cadre des FMIH (fédérations médicales inter-hospitalières), "*une par territoire de projet hospitalier, qu'elles seront opérationnelles en janvier 2015 et que les dernières conventions constitutives sont en cours de signatures*". Mais nous en ignorons le contenu!!!

Ils s'interrogent sur les modalités de retour à l'équilibre financier. En effet les simulations financières (page 38) montrent clairement :

- que de 2013 à 2018 les recettes sont quasiment stables
- que les charges courantes font l'objet de coupes sombres (moins 5,1 millions en 2017, moins 6,5 en 2018 par rapport aux charges courantes de 2013)

Ils s'interrogent et se demandent sur quels postes vont être faites ces économies drastiques. Sachant que la masse salariale d'un hôpital représente 70% de son budget, les militants du Codef s'interrogent et se demandent si les effectifs du personnel ne seront pas à nouveau "l'éternelle variable d'ajustement". Nous pouvons légitimement l'envisager car, interpellé sur ce point lors de notre rencontre début novembre, Monsieur Jaffre a clairement envisagé la réduction des effectifs par le non remplacement de départs en retraite. Par ailleurs il a affirmé que le Syndicat Inter Hospitalier (SIH) du Centre Hospitalier de Montceau devait disparaître en 2015! Compte tenu de la complexité juridique de cette structure, cette disparition se fera-t-elle sans casse sociale ? Et si nous pouvions en discuter ce serait encore mieux, non ?

Concernant l'état d'avancement du projet médical vous nous avez dit attendre de connaître le repreneur de la Fondation Hôtel Dieu (FHD) et son offre de soins. Madame Jarrot vous pensiez être fixée d'ici la fin de l'année. Les conclusions du dernier conseil d'administration de la FHD vont sans doute vous décevoir car monsieur Billardon a déclaré :

"Nous devons désormais analyser, consulter, organiser les rencontres des groupes avec les personnels, termine le président. Il faut que tout soit fait courant 2015. »

Nouvelle interrogation : allons-nous attendre plusieurs mois pour finaliser le projet médical ? Est-ce au secteur public de se cadrer sur le secteur privé ? Ne serait-ce pas plutôt à l'ARS de donner les autorisations de soins en fonction de ce qui aura été défini au sein de la CHT ? Le calendrier défini par l'ARS va-t-il être remis en question ? Madame Jarrot est-il nécessaire, pour conclure cette lettre, de réaffirmer que les militants du Codef sont à vos côtés pour la défense de notre CH, qu'ils veulent être associés à la vie de la cité pour élaborer un projet conforme aux attentes de la population et des personnels. Le Codef réitère donc sa demande de participation à l'élaboration du projet médical.

Nous espérons que, dans des délais raisonnables, vous accepterez de nous rencontrer.

Dans l'attente veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Codef - le Président

Bruno SILLA

sillabruno@club-internet.fr - tél.03 85 57 53 92